



association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale

DOSSIER DU MOIS

TRAVAIL, CHÔMAGE ET ÉTAT SOCIAL

Dossier du mois préparé par :

Romain Papaevanghelou, Romain Descloux & Morgane Kuehni – Haute école de travail social et de la santé (HETSL-HES-SO)

Ce dossier est une actualisation du rapport « [Travail, chômage et État social](#) » publié en 2012.



Janvier 2026

Avertissement : Le contenu des « *dossiers du mois* » de l'Artias n'engage que leurs auteurs et autrices.

À PROPOS DES AUTEURS ET AUTRICES

Romain Papaevanghelou est assistant HES à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO). Titulaire d'un Bachelor et d'un Master of Arts HES-SO en Travail social, il est actuellement doctorant en travail social à la faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Sa thèse porte sur le travail des directions d'entreprises d'insertion par l'activité économique en Suisse romande et au Québec.

Romain Descloux est maître d'enseignement à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL | HES-SO) et doctorant à l'Institut Transdisciplinaire de Travail Social (ITTS) de l'Université de Neuchâtel. Il a une formation de travailleur social (BA et MA) et est diplômé de l'Institut des Hautes Études en Administration Publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne. Il a travaillé durant plusieurs années en tant qu'assistant social auprès de jeunes adultes en recherche de formation.

Morgane Kuehni est sociologue du travail, professeure à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL | HES-SO) depuis 2013. Ses travaux de recherche portent notamment sur l'accès au marché du travail et sur les mesures d'insertion socioprofessionnelle développées dans le cadre de la protection sociale. Dans une perspective de sociologie des professions, elle s'intéresse également aux différents métiers du travail social.

RÉSUMÉ

Ce dossier du mois s'inspire d'un rapport du même titre de Lepori, Greppi et Marazzi sur les transformations du monde du travail et leurs effets sur la protection sociale en Suisse, publié en 2012 par l'Artias. Il rappelle que le système de sécurité sociale helvétique reste largement fondé sur le modèle du travailleur salarié masculin à plein temps, alors que le marché du travail s'est profondément transformé depuis les années 1990. Le travail rémunéré occupe une place ambivalente : s'il demeure un vecteur d'intégration sociale, il peut aussi devenir un facteur d'exclusion lorsque l'emploi est instable, insuffisant ou précaire, ne garantissant ni sécurité économique ni accès aux droits sociaux.

Le présent dossier met en évidence une intensification de la flexibilisation de l'emploi et du travail en Suisse, marquée par la multiplication des formes d'emploi atypiques (temps partiel, sous-emploi, intérim, contrats à durée déterminée, travail sur appel, plateformes numériques). Si le taux d'activité reste élevé, les trajectoires professionnelles sont de plus en plus discontinues, ce qui fragilise l'accès à la protection sociale et accentue les inégalités. Ces formes d'emploi touchent de manière différenciée les groupes sociaux : les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes étrangères étant particulièrement exposées à la précarisation. Cette insécurité professionnelle a également des conséquences sur la santé physique et psychique, avec une augmentation du stress et des risques psychosociaux pour les personnes concernées.

Le texte se penche ensuite sur l'assurance-chômage et l'aide sociale comme piliers de la protection sociale. Malgré des taux de chômage globalement modérés, des inégalités persistent selon le genre, l'âge et la nationalité. L'assurance-chômage, fondée sur une logique contributive et d'activation, ne couvre pas toutes les situations, ce qui conduit certaines personnes à recourir à l'aide sociale. Celle-ci concerne non seulement des personnes sans emploi, mais aussi une part importante de personnes actives professionnellement dont les revenus sont insuffisants. Les enfants, les jeunes adultes, les familles monoparentales, les personnes migrantes et les personnes en mauvaise santé sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, tandis que le non-recours à l'aide sociale demeure un phénomène massif.

En conclusion, ce dossier confirme, en les actualisant, les constats dressés il y a plus de dix ans par Lepori et al. : la flexibilisation du travail a renforcé la précarité et les inégalités sociales. Le transfert croissant des risques et des responsabilités vers les individus fragilise l'universalité des droits sociaux et interroge la soutenabilité du modèle actuel de protection sociale. Face aux mutations structurelles du marché du travail et aux crises contemporaines, les auteurs et autrices du présent dossier du mois appellent à repenser en profondeur les politiques publiques, en réaffirmant la dimension collective de la protection sociale et son rôle central dans la réduction des inégalités et le maintien de la cohésion sociale.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| RÉSUMÉ | 3 |
| INTRODUCTION | 5 |
| 1. MARCHÉ DU TRAVAIL | 5 |
| 1.1 Flexibilisation de l'emploi et du travail..... | 5 |
| 1.2 Formes d'emploi atypiques | 6 |
| 1.3 Précarité et santé au travail | 9 |
| 2. CHÔMAGE ET AIDE SOCIALE | 9 |
| 2.1. Le chômage..... | 10 |
| 2.2. L'aide sociale..... | 12 |
| CONCLUSION | 15 |
| LISTE DE RÉFÉRENCES | 16 |

INTRODUCTION

Inspiré d'un rapport du même nom paru en 2012 sous la plume d'Angelica Lepori, Spartaco Greppi & Christian Marazzi de la Supsi (Scuola universitaria professionale Svizzera italiana), le présent dossier de l'Artias s'intéresse aux transformations du monde du travail et interroge la capacité des politiques publiques à garantir une protection sociale pour toutes et tous. Lepori et al. (2012, p. 14) montraient que le système de protection sociale helvétique, conçu pour un travailleur masculin salarié et employé à plein temps, avait pris du retard sur les transformations économiques et sociales à l'œuvre depuis les années 1990, en particulier face au développement des formes d'emploi atypiques. Les auteur-e-s relevaient également que les transformations des politiques sociales, telles que les révisions de lois et l'introduction des politiques d'activation dans plusieurs domaines de la sécurité sociale, concourraient à la précarisation des trajectoires professionnelles plutôt qu'à leur sécurisation. Lepori et al. terminaient leur rapport sur un constat préoccupant : « le transfert de la responsabilité et des coûts de la collectivité à l'individu » (2012, p. 19) remettait en discussion l'idée même de droits sociaux au fondement de l'État social.

Le rapport de Lepori et al. (2012) a constitué un support d'enseignement du module « Politiques sociales » dans le cadre du programme de formation de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) de première année de bachelor. Ce texte a été utilisé en particulier pour discuter la question de l'insertion (socio)professionnelle, car les auteur-e-s mettent au cœur de leur argumentation la place ambivalente du travail rémunéré, à la fois vecteur d'intégration sociale, mais aussi d'exclusion sociale. D'un côté, le travail rémunéré est un pilier de la cohésion sociale, permettant aux individus de subvenir à leurs besoins (via le salaire), de s'inscrire dans un collectif, de nouer des relations et de se réaliser (Méda, 1995). Dans ce sens, le travail structure les identités et favorise l'inclusion sociale. D'un autre côté, Lepori et al. (2012) mobilisaient les travaux de Castel (1995), mettant en lumière l'instabilité croissante de l'emploi et la démultiplication des formes d'emploi atypiques créant autant de « zones de vulnérabilité ». Lorsque l'emploi est précaire et insuffisant pour garantir les conditions économiques de la (sur)vie, le travail peut devenir un facteur d'exclusion. Dans ce sens, le travail ne permet pas d'accéder à des droits sociaux et à une reconnaissance sociale, socles d'une véritable insertion sociale.

Quel est le bilan des constats dressés par Lepori et al. (2012) il y a plus de 10 ans ? Comment ont évolué les processus de flexibilisation de l'emploi et du travail dans le contexte helvétique ? Les politiques sociales, en particulier l'assurance-chômage et l'aide sociale, ont-elles permis de limiter les effets de la précarisation ? Ont-elles réduit les inégalités et assuré l'insertion des populations les plus fragiles ? Dans le présent rapport, nous actualisons certaines données chiffrées concernant la participation au marché du travail en Suisse et poursuivons la discussion sur les enjeux d'accès à la protection sociale en lien avec les transformations du travail et de l'emploi.

1. MARCHÉ DU TRAVAIL

1.1 Flexibilisation de l'emploi et du travail

Une des principales transformations du marché du travail dans les pays occidentaux concerne les phénomènes de flexibilisation de l'emploi et du travail. Ces deux formes de flexibilisation répondent à des logiques économiques distinctes, mais peuvent coexister. La flexibilisation de l'emploi concerne la variation du nombre de travailleurs et travailleuses activement occupé-e-s (entrées et sorties du marché du travail), notamment grâce à l'assouplissement des formes contractuelles, comme le recours accru aux contrats temporaires, à temps partiel ou à durée déterminée. La flexibilisation du travail concerne l'organisation concrète du travail au sein des entreprises : horaires variables, télétravail, variation de la rémunération ou encore polyvalence des tâches. La flexibilité du travail vise à adapter le contenu et les conditions de travail aux besoins changeants

des entreprises (Martinelli, 2023). Les horaires annualisés permettent par exemple de répartir le travail de manière irrégulière sur l'année, selon les pics d'activité. Les deux formes de flexibilisation, de l'emploi et du travail, soulèvent des enjeux majeurs en matière de protection sociale. Trois enjeux principaux peuvent être identifiés.

- Diversification des formes d'emploi et précarisation des parcours professionnels : la démultiplication des formes contractuelles d'emploi (temps partiel, contrats à durée déterminée, travail indépendant ou faussement indépendant) a rendu les trajectoires professionnelles moins stables, introduisant de l'insécurité sur les revenus et sur l'avenir, notamment en matière de protection sociale.
- Discontinuité des droits sociaux : la flexibilisation de l'emploi rend plus difficile l'accès à certaines prestations sociales (par exemple des lacunes de cotisation dans la prévoyance professionnelle ou des difficultés d'accès aux indemnités journalières chômage). Cette discontinuité compromet aussi à un autre niveau le financement du système de protection sociale (montants cotisés et fragilisation du système).
- Renforcement des inégalités sociales : des écarts se creusent entre les travailleurs et travailleuses stables et les précaires. Toutes les catégories de personnes ne sont pas soumises au même risque de précarisation, avec des inégalités en termes de genre, d'âge et de nationalité notamment.

1.2 Formes d'emploi atypiques

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) catégorise la population résidante permanente en personnes actives et non actives. Les personnes non-actives ne cherchent pas d'emploi : il s'agit des personnes au foyer, en formation ou des rentières. Les personnes actives sont soit activement occupées (en emploi, indépendamment du nombre d'heures travaillées) ou activement à la recherche d'un emploi (les personnes au chômage par exemple). En comparaison européenne, la Suisse compte parmi les pays ayant le plus haut taux d'activité de la population de 15 ans et plus : 67,7 % de la population, alors que la moyenne dans l'Union européenne est de 58 % (Lässig Bondallaz, 2024). Avoir un emploi recouvre toutefois des réalités très diverses : certaines personnes travaillent à plein temps dans des emplois pour lesquelles elles sont formées, d'autres travaillent à temps partiel, d'autres encore multiplient des « petits boulots » faute de trouver mieux avec des temps de chômage et/ou d'aide sociale pour assurer une continuité des revenus.

En Suisse, la part de personnes actives est stable depuis le début des années 2000 : 67,8 % en 2003 contre 67,7 % en 2023 (Lässig Bondallaz, 2024). En revanche, on constate une augmentation des formes atypiques d'emploi, comme le relevaient déjà Lepori et al. (2012) il y a plus d'une décennie. Cette augmentation constitue un indicateur majeur de la flexibilisation. L'Organisation internationale du Travail (OIT) (2025) définit les formes atypiques d'emploi comme « les différents arrangements professionnels qui dévient de l'emploi classique » : l'emploi temporaire, le travail à temps partiel, l'emploi sur appel, le travail à la demande ou encore le travail intérimaire sont autant de formes atypiques d'emploi. Les formes d'emploi atypiques ne touchent pas les différentes catégories de la population de manière homogène. Les femmes sont par exemple plus largement concernées par le temps partiel (Monnard et al., 2024) ou la multiactivité (OFS, 2025c), les hommes sont davantage concernés par l'intérim (Aubert et al., 2024). Nous reprenons ci-dessous les principales formes d'emploi atypiques en livrant les données statistiques issues de l'Office fédéral de la statistiques (OFS) et d'autres sources.

a) Travail à temps partiel et sous-emploi

Selon l'OFS (2025a), le travail à temps partiel continue de croître en Suisse : le pourcentage de personnes actives occupées à temps partiel est passé de 31,4 % en 2003 à 37,6 % en 2023. Il concerne actuellement plus d'un tiers des personnes actives occupées, avec des évolutions différencierées selon le sexe des individus (Lässig Bondallaz, 2024). Le pourcentage de femmes actives occupées à temps partiel tend à demeurer stable (pourcentage le plus bas en 2022 à 57,8 % et le plus haut en 2019 à 59,8 %), tandis que le pourcentage d'hommes actifs occupés à temps partiel augmente, passant de 14,5% en 2013 à 19,6 % en 2023 (OFS, 2025b). En 2023, les femmes représentent 72,1 % des personnes occupées à temps partiel (Lässig Bondallaz, 2024, p. 7).

La part de personnes qui travaillent à temps partiel augmente chez la main-d'œuvre suisse et étrangère. Toutefois, ce mode de travail est considérablement plus développé chez les Suisses et Suisseuses que chez les personnes étrangères : 62 % de Suisseuses étant à temps partiel au quatrième trimestre 2023 quand ce taux est de 47,8 % pour les femmes d'autres nationalités. Chez les hommes, 23,8 % des Suisses étaient à temps partiel à la même période alors que c'était le cas de 13,2 % des hommes étrangers (Monnard et al., 2024, p. 8).

Du point de vue de l'âge, Murier (2022), met en évidence que « 26,2 % des personnes actives occupées de 15 à 29 ans travaillaient à temps partiel » (p. 6), une part en hausse par rapport aux chiffres de la fin du siècle passé puisqu'en 1996 ce taux était de 18,0 %.

Le temps partiel n'est pas toujours un choix.

Parmi les personnes exerçant une activité à temps partiel, 251 000 étaient en sous-emploi, c'est-à-dire qu'elles souhaitaient travailler davantage et étaient disponibles à court terme pour le faire. Le taux de sous-emploi se montait à 5,0 % de la population active en 2023 (Lässig Bondallaz, 2024).

Kuehni (2022) relève que 70 % des personnes en sous-emploi en Suisse sont des femmes : elles sont surreprésentées parmi les personnes qui travaillent à temps partiel, ce qui s'explique non seulement par leur assignation aux tâches domestiques et familiales, mais aussi par les pratiques des employeurs dans des secteurs d'activité fortement féminisés (pp. 84-85). Le sous-emploi concerne également davantage les personnes de nationalité étrangère et celles n'ayant pas de formation post-obligatoire. En effet, le taux de sous-emploi se situait dans l'ensemble à 7,3 % en 2018, mais il était de 11,4 % pour les femmes, 8,1 % pour les personnes de nationalité étrangère et de 8,2 % pour les personnes sans formation post obligatoire (Perrenoud, 2019, p. 3).

b) Travail intérimaire/temporaire

Lepori et al. (2012) relevaient que les travailleurs et travailleuses employé-e-s de manière temporaire par le biais d'agences privées de placement et de location de service avaient connu une augmentation nette d'environ 95 % lors de la première décennie du 21ème siècle (p. 5). Des données récentes mettent également en évidence une augmentation massive de cette forme de travail atypique (Aubert et al., 2024). Selon Aubert et al. (2024), « les agences suisses ont placé 441'699 travailleurs » (p. 3) en 2023 soit 163'814 de plus qu'en 2010 (+58,95 %) ou encore 299'545 de plus qu'en 1998 (+210,71 %). A l'échelle nationale, les femmes intérimaires représentent 33 % des intérimaires et les personnes de nationalités étrangères 66 % (Aubert et al., 2024).

c) Contrats de travail à durée déterminée, travail sur appel, travail le soir, la nuit et les week-ends

Monnard et al. (2024) observent une progression tant des horaires flexibles de travail, que du nombre de contrats à durée déterminée au cours de la dernière décennie. « *En 2023, 47,6 % des salariés-travaillent selon un horaire flexible* » (Monnard et al., 2024, p. 9). Une décennie plus tôt, ce taux était de 42,4 % soit une augmentation de plus de 5 points de pourcentage lors des dix dernières années. « *La part des hommes dans ces cas est plus élevée que celles des femmes (respectivement 51,8 % et 43,3 %)* » (OFS, 2024b).

Les personnes de 15 à 29 ans sont particulièrement concernées par les contrats de durée déterminée (CDD). En effet, en 2024, 25,4 % des personnes de ce groupe d'âge avait un CDD (sans les apprenti-e-s) et 7,3 % un contrat de stage rémunéré (OFS, 2025). En 2023, l'OFS relevait les différences majeures selon l'âge : les contrats à durée déterminée concernaient 8,8 % des salariés, cette part était plus élevée chez les personnes de 15 à 24 ans (25,3 %) et chez celle de 65 ans et plus (18,3 %). Ce type de contrat de travail concerne par ailleurs un taux plus élevé de femmes (9,8 %) que d'hommes (7,9 %) (Monnard et al., 2024, p. 9). Perrenoud (2023) met par ailleurs en évidence que les personnes sans passeport suisse sont davantage représentées parmi les personnes salariées avec des contrats à durée déterminée (p. 9).

Le travail sur appel est également plus fréquent chez les jeunes de 15 à 24 ans ainsi que les travailleurs et travailleuses de 65 ans et plus. Monnard et al. (2024) mettent en évidence qu'en 2023, ce taux est quasiment deux fois plus élevé pour les 15 à 24 ans (16,1 %) et même plus de trois fois plus élevé pour les 65 ans et plus (25,4 %), alors que cela concerne 8,3% des salariés (sans prendre en compte les apprenti-e-s) (p. 10). Là encore, les travaux de Perrenoud (2023) mettent en évidence des écarts selon la nationalité puisque « *le travail sur appel concerne 4,9 % des personnes salariées suisses* » (p. 9) alors que ce taux monte à 13,3 % pour les personnes de Macédoine du Nord et jusqu'à 15,4 % pour les personnes srilankaises. Le pourcentage de femmes salariées ayant travaillé sur appel en 2023 était plus élevé que celui des hommes (9,9 % pour les femmes contre 6,7 % pour les hommes) (OFS, 2024b). Les femmes et les jeunes bénéficient par ailleurs moins souvent d'un nombre d'heures de travail garanti les exposant à davantage d'insécurité (OFS, 2022b, p.5).

Enfin, concernant le travail le soir, de nuit ou les week-ends, des variations apparaissent selon le genre et l'âge. Comme le mettent en évidence Monnard et al. (2024), le taux de femmes travaillant le soir (17,2 %) le samedi (29,6 %) ou le dimanche (17,4 %) est plus élevé que pour les hommes (15,7 % travaillent le soir, 23,8 % travaillent le samedi et 14,5 % travaillent le dimanche). En revanche, le taux d'hommes actifs occupé travaillant de nuit (6,1 %) est plus élevé que celui des femmes (5 %). Des différences importantes apparaissent en fonction de l'âge puisqu'ici également les personnes de 15 à 24 ans et de 65 ans ou plus apparaissent comme étant les plus concernées par le travail le samedi (35,1% des 15 à 24 ans et 33,9 % des 65 ans ou plus). A l'exception du travail de nuit, le pourcentage de femme dans les différentes formes de travail atypique est plus élevé que le pourcentage d'homme.

d) Travail via une plateforme numérique

La flexibilisation du marché du travail se manifeste également par l'émergence du travail via des plateformes numériques. Les services fournis via ces plateformes réunissent plusieurs caractéristiques des formes d'emplois atypiques : limitation temporelle, faible taux d'occupation et dérogation à la relation de travail classique. En Suisse, les premières données ont été relevées en 2019. A cette période, 1,6% de la population de 15 à 89 ans a fourni au moins un service via une plateforme numérique (services de taxi, programmation, livraison, etc.), le plus souvent de manière

sporadique, soit moins d'une heure par semaine (OFS, 2022a). Concernant au travail via des plateformes numériques au sens stricte (sans mise en location, ni vente de marchandise), il est pratiqué par 0,4% de la population. Selon les dernières données à disposition, ce phénomène reste encore relativement modeste en Suisse, avec, pour l'année 2024, « *0,9 % de la population de 15 à 74 ans qui a indiqué avoir fourni des services via une plateforme numérique au cours des douze derniers mois* » (OFS, s. d.a). La raison mentionnée par la majorité des personnes qui réalisent ce type de travail est qu'il permet d'obtenir un revenu supplémentaire (OFS, 2022b, p.9).

1.3 Précarité et santé au travail

Le développement des formes d'emploi atypiques introduit une forme de précarisation des parcours professionnels dont la particularité est l'incertitude ou l'insécurité à différents niveaux : revenu, avenir, protection sociale ou encore syndicale. Si l'exercice d'un travail atypique peut relever d'un choix, il peut également être imposé et avoir des conséquences délétères sur les travailleurs et travailleuses en matière de santé physique (exposition accrue aux risques et accès limité aux soins) et psychique (stress, anxiété liée à l'incertitude de l'emploi et la peur du chômage, isolement social, difficulté de se projeter dans l'avenir, etc.) (Lerouge, 2009). La crainte de perdre son emploi est toutefois le seul risque psychosocial à diminuer selon la dernière enquête sur les conditions de travail en Suisse. La proportion des personnes concernées était la plus élevée en 2017 (16 %) et elle est tombée en 2022 à 10 % chez les femmes et à 11 % chez les hommes (contre 13 % pour les deux genres en 2012) (Marquis, 2024).

En revanche, le stress a considérablement augmenté depuis 2012. En 2022, 23 % des personnes exerçant une activité professionnelle se déclarent stressées. En 2022, 43 % des femmes et 47 % des hommes étaient exposé-e-s dans leur activité professionnelle à au moins trois risques physiques et 49 % des femmes et 46 % des hommes actifs professionnellement étaient exposé-e-s à au moins trois catégories de risques psychosociaux. L'intensité de travail élevée, le manque d'autonomie, les discriminations, l'épuisement émotionnel concernent davantage les femmes. Les jeunes de moins de 30 ans sont également davantage exposé-e-s aux risques physiques et psychosociaux, reflétant des conditions d'emploi difficiles lors de l'entrée dans la vie active avec des impacts potentiels sur l'ensemble de la carrière (Marquis, 2024).

2. CHÔMAGE ET AIDE SOCIALE

Le système de sécurité sociale suisse constitue un pilier essentiel de la cohésion sociale. Il vise à protéger les individus contre les principaux risques liés à la perte de revenu, à la maladie, à l'invalidité ou à la vieillesse. Ce chapitre se concentre plus particulièrement sur l'assurance-chômage, qui relève du système des assurances sociales, et l'aide sociale, qui représente le dernier filet de protection pour les personnes en situation de pauvreté.

Le système de protection sociale suisse combine ainsi deux approches distinctes. D'une part, les assurances sociales qui relèvent d'une approche causale, fondée sur l'identification d'un risque social (vieillesse, accident, maladie, chômage, invalidité). Dans ce cadre, « *si un risque ou une éventualité prédéfinie surviennent, la personne affectée a droit à une protection en nature ou sous forme d'un revenu de remplacement* » (Bonvin, 2015, p. 18). L'approche causale repose sur l'obligation de cotiser, ce qui limite de facto le droit aux prestations. D'autre part, l'aide sociale qui repose sur une approche finale, fondée sur la preuve du besoin. Ici, ce n'est pas la survenue d'un risque qui définit le droit à la protection sociale, mais l'état de dénuement de la personne ou le besoin de soins ou d'autres prestations en nature (p. 19).

Bien que la sécurité sociale suisse soit pensée comme une réponse collective aux risques sociaux, elle demeure fortement conditionnée par des critères d'intégration économique, en particulier la participation au marché du travail, ce qui limite son universalité. Le rattachement de certains droits sociaux au travail salarié induit des restrictions importantes en matière de champ d'application (les personnes sans activité lucrative, qui ne cotisent pas, sont par définition exclues de certains dispositifs), avec des protections très différenciées selon les statuts d'activité des personnes (Tabin, 2015).

2.1 Le chômage

L'assurance-chômage en Suisse fait partie intégrante du système de sécurité sociale. Mise en place en 1982, cette assurance a pour principal objectif de garantir un revenu temporaire aux personnes qui perdent leur emploi, tout en visant leur retour rapide et durable sur le marché du travail. Elle repose sur un principe de solidarité : les salarié-e-s cotisent durant leur période d'emploi pour bénéficier d'un soutien en cas de perte d'emploi. L'indemnisation dépend de plusieurs critères, notamment la durée de cotisation, de l'âge et de la situation familiale. Depuis la mise en œuvre des politiques d'activation dans le milieu des années 1990 en Suisse, le comportement des personnes au chômage est dûment contrôlé via les conseillers et conseillères en personnel des offices régionaux de placement.

En Suisse, deux principales statistiques du taux de chômage sont régulièrement publiées. Il s'agit des chiffres du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et de ceux de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les chiffres de l'OFS sont systématiquement plus élevés que ceux du SECO puisque le SECO rend compte uniquement du nombre de chômeurs et chômeuses inscrit-e-s auprès d'un office régional de placement, tandis que l'OFS recense toute personne qui est sans emploi, activement à la recherche d'un emploi et immédiatement disponible pour travailler, proposant ainsi des chiffres du chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) (SECO, 2025a). En 2024, le SECO (2025b, p.5) mentionne un taux de chômage annuel de 2,4 % en moyenne, alors qu'il est de 4,4 % au sens du BIT (OFS, 2025d).

Des variations importantes entre cantons s'observent dans les chiffres du chômage au sens du SECO. Les chiffres de décembre 2024 mettent en évidence un taux de chômage allant de 0,6 % à Appenzell Rhodes-Intérieures (taux le plus bas constaté en Suisse) à 4,9 % dans le canton du Jura (taux le plus haut). De façon plus générale, un écart de 1,6 point de pourcentage est mis en évidence entre le taux de chômage en Suisse alémanique (2,4 %) et le taux de chômage en Suisse romande et au Tessin (4 %) (SECO, 2025b).

Nonobstant les écarts régionaux et cantonaux mentionnés ci-avant, les statistiques mettent en évidence, à l'échelle nationale, une certaine continuité du taux de chômage au cours des dernières années. En effet, depuis 2010, le taux de chômage au sens du BIT oscille entre 3,7 % (taux le plus bas observé au 2ème trimestre 2023) et 5,8 % (taux le plus haut observé au 1er trimestre 2021) (OFS, 2025d). Ce taux de 5,8 % apparaît comme exceptionnel (le plus haut observé depuis 1991) et coïncide avec « *des mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de la COVID-19* » (SECO, 2024, p. 54), notamment du fait de l'extension du groupe des ayants droit. En observant les chiffres du chômage au sens du BIT pour cette même année 2020, on peut relever le passage d'un taux de chômage de 4,2 % au 1er trimestre 2020 à un taux de 5,8 % 12 mois plus tard (OFS, 2025d).

L'accès à l'emploi est un puissant révélateur des inégalités sociales qui ont cours sur le marché du travail. Toutes les catégories de la population ne sont pas logées à la même enseigne tant pour accéder et se maintenir en emploi, que pour ouvrir un droit au chômage (Maruani et Reynaud, 2004).

Le chômage au sens du BIT touche davantage les femmes (taux de 4,6 % en 2024) que les hommes (4,1 %) et les personnes de nationalité étrangère (7,5 %) que les Suisses (3,1 %). Les jeunes (15-24 ans) sont aussi davantage concerné-e-s par le chômage (8,2 %) que les autres groupes d'âge (25-39 ans : 4,6 % ; 40-54 ans : 3,6 % ; 55-64 ans : 3,4 %) (OFS, s. d.b).

Toutefois, si l'on tient compte des chiffres du SECO, le taux de chômage des femmes (2,6 %) est inférieur à celui des hommes (3,1 %) (SECO, 2025b, p.9). Cette différence statistique indique que la part de femme au chômage qui s'inscrit dans un ORP est moins élevée que pour les hommes. Il en va de même si l'on s'intéresse aux groupes d'âge puisque le taux de chômage des 15-24 ans au sens du SECO est de 2,7 % contre 3,1 % pour les 24-49 ans, ceci alors que les chiffres du chômage au sens du BIT exposent un déséquilibre inverse entre ces groupes d'âge. Bien que le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 29 ans soit plus élevé que le taux de chômage pour l'ensemble de la population active, « *les jeunes personnes au chômage sont proportionnellement moins nombreuses que les 30 – 64 ans à être inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP) ou à faire face au phénomène dans la durée* » (Murier, 2022, p. 1). En 2024, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans était, au sens du BIT, de 8,2 % (OFS, 2025e). Pour ce même groupe d'âge, le taux de chômage au sens du SECO était de 2,7 % en décembre 2024 (SECO, 2025c).

En revanche, les personnes de 15 à 29 ans apparaissent considérablement moins touchées par le chômage de longue durée. Murier (2022) met en évidence qu'en 2020, 19,4% des personnes au chômage, au sens du BIT, dans ce groupe d'âge l'étaient depuis une année ou plus, tandis que pour les personnes de 30 à 49 ans ce taux était de 35,5 % et montait jusqu'à 48,9 % pour les personnes de 50 à 64 ans.

L'état de santé joue un rôle central dans l'accès et le maintien en emploi. Le « healthy worker effect » (Dahl, 1993) documenté depuis de nombreuses années par les chercheur-e-s témoignent du rôle ambivalent du travail dans la constitution de la santé : certaines conditions de travail tuent et rendent malade, mais le fait d'être en emploi est aussi un facteur de préservation de la santé. Le marché du travail a par ailleurs tendance à sélectionner les travailleurs et travailleuses en bonne santé lors de l'embauche. Le chômage a des effets négatifs sur la santé bien documentés (Meneton et al., 2017). « *Par rapport aux actif-ve-s occupé-e-s, les chômeur-euse-s présentent au même âge de moins bons indicateurs en termes de santé perçue, de morbidité, d'accès aux soins, de vieillissement ou de mortalité* » (Gelpe et al., 2022, p. 108).

L'expérience du chômage peut modifier le rythme de vie, réduire les contacts sociaux et conduire la personne à une plus grande solitude. La perte d'un emploi a aussi souvent un effet négatif sur les moyens financiers dont on dispose à la fin du mois, et cela peut être source d'inquiétude et de stress (Santépsy.ch, 2025).

Autant d'éléments qui peuvent avoir des implications sur la santé physique et psychique des personnes qui vivent une période de chômage.

Lorsque les droits à l'assurance-chômage sont épuisés ou n'ont pas pu être ouverts, les personnes concernées peuvent être amenées à recourir à l'aide sociale.

2.2 L'aide sociale

En Suisse, l'aide sociale vise à soutenir les personnes en situation de difficultés financières en leur fournissant des prestations sous condition de ressources. En 2022, 9,2 % de la population suisse a bénéficié d'une forme d'aide sociale destinée à lutter contre la pauvreté (OFS, 2024a).

Ces prestations se répartissent en plusieurs catégories. Près de la moitié des bénéficiaires ont reçu une prestation complémentaire à l'AVS/AI (dans les cas où les rentes sont insuffisantes pour vivre). Environ un tiers des personnes ont été soutenues par une prestation d'aide sociale économique, aussi appelée aide sociale au sens strict (OFS, 2024a). Enfin, près de 20% ont bénéficié d'autres formes de soutien, comme des aides à la famille, des avances sur pensions alimentaires, des aides au logement, ou encore des prestations destinées aux personnes âgées, invalides ou sans emploi (OFS, 2024a). Un élément souvent méconnu est que plus de 30 % des personnes ayant reçu une aide sociale en 2021 étaient actives professionnellement (CSIAS, 2023), car l'exercice d'une activité professionnelle ne garantit pas toujours un revenu suffisant.

Sur le long terme, le taux de recours à l'aide sociale au sens strict demeure relativement stable, oscillant autour de 3 % depuis 2006. Après avoir généralement atteint et dépassé ce seuil jusqu'en 2021, il a amorcé une légère baisse, passant à 2,9 % en 2022 puis à 2,8 % en 2023 (OFS, 2024a). Certains groupes de la population sont davantage exposés au risque de pauvreté et davantage susceptible d'émerger à l'aide sociale. En 2023, les enfants, les personnes de nationalité étrangère et les personnes divorcées présentaient des taux de recours à l'aide sociale économique supérieurs à la moyenne nationale (OFS, 2024b). Néanmoins, c'est également au sein de ces groupes que la baisse récente du recours à l'aide sociale économique a été, proportionnellement, la plus prononcée (OFS, 2024b).

Par ailleurs, des disparités régionales notables subsistent. Les villes présentent des taux d'aide sociale économique supérieurs à la moyenne nationale : ce taux atteint 4 % dans les communes de 20 000 à 50 000 habitant-e-s et dépasse 4,8 % dans celles de plus de 50 000 (OFS, 2024b). De façon générale, la plupart des cantons ont vu leur taux d'aide sociale économique diminuer ces dernières années, même si certaines exceptions demeurent, avec des taux restés stables ou en légère hausse, notamment dans les cantons de Vaud et de Genève (OFS, 2024b).

Ces données mettent en évidence la complexité des facteurs qui influencent le recours à l'aide sociale. Il convient à présent d'examiner plus en profondeur les variations liées au genre, à l'âge, à la nationalité et à l'état de santé, autant de dimensions déterminantes pour appréhender pleinement les dynamiques à l'œuvre.

La répartition des bénéficiaires de l'aide sociale économique est globalement équilibrée entre les hommes et les femmes à l'échelle nationale (CSIAS, 2023). Cependant, les femmes, en particulier les mères célibataires, restent davantage exposées. Cette situation s'explique en partie par la charge du travail domestique et de care non rémunéré (Nadai, 2020), comme l'éducation des enfants, les soins aux proches ou les tâches ménagères, qui repose encore largement sur leurs épaules. Ce travail, bien qu'essentiel au fonctionnement de la société, n'est ni rémunéré ni reconnu comme équivalent à une activité professionnelle. Les femmes sont donc moins bien protégées par les assurances sociales qui bénéficient en priorité aux personnes disposant d'un contrat de travail. De plus, les familles monoparentales constituent le groupe le plus vulnérable face à la dépendance à l'aide sociale, et les femmes y sont nettement surreprésentées, surtout parmi les bénéficiaires de longue durée (Nadai, 2020).

L'âge constitue également un facteur déterminant, l'aide sociale économique concernant particulièrement les jeunes. En 2022, les enfants et les adolescent-e-s (moins de 18 ans) représentaient le groupe le plus touché, avec un taux de recours de 4,8 % (Höglinger et al., 2024). Les jeunes adultes, âgé-e-s de 18 à 24 ans, forment également une part significative des bénéficiaires (3,3 % de taux de recours en 2021) (OFS, 2022b). La situation de ce groupe face à l'aide sociale au sens strict dépend à la fois de facteurs individuels, mais aussi structurels et territoriaux. Schmidlin (2018) souligne que si des mesures doivent être prises pour l'ensemble des jeunes bénéficiaires, trois groupes appellent une attention particulière :

- 1) les jeunes sans formation post-obligatoire, qui présentent la proportion la plus élevée des bénéficiaires de 18 à 25 ans (43,4 %) et nécessitent un accompagnement renforcé vers la qualification ;
- 2) les jeunes mères, qui disposent souvent de bonnes perspectives d'insertion, mais font face à des contraintes spécifiques de garde et d'organisation ;
- 3) les jeunes réfugié-e-s ou admis-e-s à titre provisoire. Ces catégories cumulent généralement plusieurs obstacles à l'autonomie et elles peuvent également être confrontées à des discriminations sur le marché du travail.

Ces défis rencontrés par ce groupe varient également selon les contextes cantonaux (Schmidlin, 2018). Les cantons de Genève, Vaud, Berne et Bâle-Ville présentent les taux les plus élevés. Ces cantons ont en commun une économie fortement tournée vers le secteur tertiaire où les emplois sont souvent moins accessibles aux personnes qui ne bénéficient pas de qualifications requises. Ce contexte augmente le risque de chômage chez les jeunes, et donc le recours à l'aide sociale. Face à ces défis, des dispositifs d'accompagnement spécifiques sont mis en place dans les cantons en matière d'insertion professionnelle des jeunes. Toutefois, ce type de suivi peut être vécu comme stigmatisant, en particulier lorsqu'il est perçu comme une contrainte (Descloux, 2024).

L'origine nationale et le statut migratoire introduisent d'autres formes de vulnérabilité. En 2023, la Suisse a enregistré une hausse significative des demandes d'asile, avec une augmentation de 23,3 % par rapport à l'année précédente (hors statut de protection S) (OFS, 2024b). Cette progression s'est directement répercutée sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale économique dans le domaine de l'asile, en hausse de 6 % la même année (OFS, 2024b). Le taux de recours à l'aide sociale économique parmi les personnes concernées par l'asile a ainsi augmenté de près de 7 % en 2023 (OFS, 2024b). Ce niveau élevé s'explique par plusieurs obstacles à l'intégration professionnelle, tels que la barrière linguistique, la complexité et la longueur des procédures de reconnaissance des diplômes, l'incertitude liée au statut juridique qui retarde l'accès à l'emploi, les préjugés et discriminations qui freinent l'embauche, ainsi que les difficultés d'accès à l'information, les personnes relevant du domaine de l'asile ne connaissant pas toujours les dispositifs d'aide ou les offres disponibles (UNHCR, 2024 ; Epiney et al., 2021). En revanche, chez les réfugié-e-s reconnu-e-s et les personnes admises à titre provisoire, l'évolution est restée plus modérée (OFS, 2024b).

Un dernier facteur déterminant est l'état de santé des bénéficiaires, qui joue un rôle central dans les trajectoires d'entrée et de sortie de l'aide sociale. L'état de santé des personnes bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse est, dans l'ensemble, nettement plus fragile que celui de la population générale. Selon un rapport mandaté par l'Office fédéral de la santé publique (Kessler et al., 2021), ces personnes rapportent une qualité de vie et un niveau de satisfaction dans la vie significativement plus bas, y compris lorsqu'on les compare à d'autres individus en situation de précarité qui ne dépendent pas de l'aide sociale. Cette différence est particulièrement marquée pour les troubles psychiques, notamment les symptômes dépressifs. La santé influence fortement les possibilités de retour à l'emploi : cinq ans après leur entrée à l'aide sociale économique, 41 % des personnes en bonne santé avaient retrouvé un travail ou entamé une activité rémunérée.

En revanche, ce taux chute à 25 % chez celles dont la santé est jugée mauvaise (Kessler et al., 2021). Cette corrélation entre la santé et l'insertion sur le marché du travail souligne l'importance d'un accompagnement adapté pour certain-e-s bénéficiaires.

Du point de vue de l'accès aux soins, les bénéficiaires de l'aide sociale économique utilisent les services de santé dans des proportions proches de celles observées chez les personnes au bénéfice de l'assurance-invalidité. Cela vaut pour les consultations médicales, les hospitalisations en urgence ou les séjours à l'hôpital, ainsi que les consultations liées à la santé psychique (Kessler et al., 2021). Pourtant, ces mêmes personnes renoncent plus souvent à certains soins : traitements dentaires, consultations urgentes ou de prévention, notamment à cause des obstacles financiers limitant l'accès à ces services. Enfin, le mode de vie des bénéficiaires de l'aide sociale est souvent marqué par davantage de comportements à risque pour la santé : moins d'exercice physique, alimentation peu équilibrée, taux plus élevés de tabagisme ou de consommation de cannabis (Kessler & Höglinger, 2022).

Pour terminer, il convient de préciser que les éléments présentés dans cette section ne tiennent pas compte du phénomène de non-recours à l'aide sociale. Ce phénomène varie selon le contexte et concerne environ 30 à 40 % des personnes éligibles dans les cantons de Berne, Bâle-Campagne et Bâle-Ville selon Hümbelin et al. (2023). Le non-recours désigne les situations où des personnes éligibles à une aide ne la demandent pas ou ne vont pas jusqu'au bout de la demande, volontairement ou non. Rosenstein (2023) identifie plusieurs causes au non-recours : le manque d'information, mais aussi la stigmatisation associée à l'aide sociale, le sentiment de perte de statut social chez celles et ceux qui ne se reconnaissent pas dans l'image des bénéficiaires, ou encore la difficulté d'accès liée à la complexité des démarches administratives. Ces sentiments sont nourris par l'image que renvoie l'aide sociale elle-même, soit une représentation marquée par la « suspicion d'abus » et un discours de culpabilisation dans une société qui valorise l'autonomie économique (Tabin & Leresche, 2016). Pour les personnes étrangères, cette réticence peut être également liée à la peur de perdre leur permis de séjour, notamment depuis la réforme de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) de 2019 (Lucas et Maggi, 2019).

Le non-recours a des conséquences directes et graves : il peut entraîner des privations alimentaires, des problèmes de santé ou encore une accumulation de dettes à l'échelle individuelle, mais il constitue aussi un enjeu de justice sociale et de démocratie à l'échelle de la société.

CONCLUSION

Pour Lepori et al. (2012), la flexibilisation du travail et de l'emploi, loin d'être moteur de sécurisation des trajectoires ou d'émancipation individuelle, a engendré précarité, souffrance et exclusion. Les auteur-e-s appelaient à repenser en profondeur les fondements de la protection sociale, non pas en réduisant les droits ou en augmentant des exigences en termes de contreparties attendues de la part des personnes bénéficiaires, mais en adaptant les prestations, notamment leurs conditions d'accès et leur durée, aux réalités contemporaines du travail et de la vie.

Les données présentées dans ce rapport témoignent d'une augmentation de la flexibilisation du travail et de l'emploi en Suisse. La segmentation du marché du travail, auxquelles s'ajoutent des défis contemporains majeurs tel que l'enchevêtrement de crises économiques, sanitaires et géopolitiques, posent des défis de taille pour maintenir la cohésion sociale. Le transfert croissant de responsabilités de la collectivité vers l'individu pose, en outre, la question de la soutenabilité sociale d'un modèle qui valorise la méritocratie au détriment de la solidarité. Il interroge aussi sur la fonction démocratique de la protection sociale ou son rôle en matière de limitation des inégalités. Inégalités qui apparaissent persistantes entre femmes et hommes, entre suisses et personnes d'autres nationalités, ainsi qu'entre catégories d'âge, rappelant que le marché du travail n'offre pas les mêmes opportunités à toutes et tous, et que l'accès aux prestations sociales, loin d'être neutre, contribue à reproduire ces différenciations.

Comme le soulignaient Lepori et al. (2012), la véritable question réside dans la capacité des politiques publiques à dépasser une logique d'ajustement financier pour répondre aux défis structurels du marché du travail et aux besoins de protection sociale qui en découlent à l'échelle des collectivités et des individus. Le maintien d'un équilibre durable suppose de réaffirmer la dimension collective des droits sociaux et de repenser en profondeur le modèle de société dans lequel nous souhaitons vivre.

* * *

LISTE DE RÉFÉRENCES

- Aubert, G., Coullery, G., Miano, M., & Sandoz, B. (2024). *Evolution du travail intérimaire/temporaire en Suisse romande : version actualisée, chiffres 2023*. Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi.
- Bonvin, J.-M. (2015). La sécurité sociale : notions clés, spécificités et évolutions récentes. In J.-M. Bonvin, P. Gobet, S. Rossini & J.-P. Tabin (Éds), *Manuel de politique sociale* (2^e éd., pp. 17-40). EESP.
- Bonvin, J.-M. (2020). Activation. In J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knöpfel, P. Maeder & U. Tecklenburg (Éds.), *Dictionnaire de politique sociale suisse* (pp. 27-29). Seismo.
- Castel, R. (1995). Les Métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat. Fayard.
- CSIAS. (2023). L'aide sociale en bref.
https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/Publikationen/chsh-broschur-2302-F-003.pdf?utm_source=chatgpt.com
- Dahl, E. (1993). Social inequality in health — The role of the healthy worker effect. *Social Science & Medicine*, 36(8), 1077-1086. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/0277953693901260>
- Descloux, R. (2024). Répondre au sentiment de stigmatisation des jeunes : Une recherche action-collaborative pour l'insertion socio-professionnelle. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 54-67. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1774>
- Epiney, E., Reitz M., Kuehni, M. & Gabriel, R. (2021). Parcours d'obstacles. L'intégration des personnes relevant de l'asile dans le canton de Vaud : des normes institutionnelles aux trajectoires individuelles. *Working paper du LaReSS*, 4.
- Gelpe, D., Lhuilier, D., & Waser, A.-M. (2022). Chômage et santé fragilisée : dynamiques des parcours de travail et de santé et processus de reconstruction de soi – Une recherche-action. *Revue française des affaires sociales*, 4, 107-125. <https://doi.org/10.3917/rfas.224.0107>
- Höglinger, D., Heusser, C. & Sager, P. (2024). *La situation matérielle des enfants et des adolescents à l'aide sociale*. Büro Für Arbeits Und Sozialpolitische Studien Bass AG. https://charta-sozialhilfe.ch/fileadmin/user_upload/charta-sozialhilfe/Publikationen_Studien_Vernehmlassungen/resume_enfants_aide_sociale_BASS_2024_fr_2024.pdf
- Hümbelin, O., Elsener, N., & Lehmann, O. T. (2023). Nichtbezug von Sozialhilfe in der Stadt Basel, 2016-2020. Berner Fachhochschule BFH, Soziale Arbeit. <https://doi.org/10.24451/arbor.19212>
- Kessler, D. & Höglinger, M. (2022, mars). Santé et aide sociale, enjeux croisés. *Reiso, revue d'information sociale*. <https://www.reiso.org/articles/themes/precarite/8635-sante-et-aide-sociale-enjeux-croises>
- Kessler, D., Höglinger, M., Heiniger, S., Läser, J. & Hümbelin, O. (2021). Gesundheit von Sozialhilfebeziehenden - Analysen zu Gesundheitszustand, Verhalten, Leistungsinanspruchnahme und Erwerbsreintegration. Schlussbericht zuhanden Bundesamt für Gesundheit. Bern/Winterthur: Berner Fachhochschule und Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften.
- Kuehni, M. (2022). Sous-employées, sous-payées, surexploitées. In M. Specker (Éd.), *Almanach social : (In)égalité : la pauvreté féminine* (pp. 81-92). Caritas.
- Lässig Bondallaz, V. (2024). *L'ESPA en bref 2023 : l'enquête suisse sur la population active*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.32175830.html>
- Lepori, A., Greppi, S., & Marazzi, C. (2012). Travail, chômage et État social : rapport final. ARTIAS. https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2012/07/Marazzi_rapportfinal.pdf

- Lerouge. L. (2010). Les effets de la précarité du travail sur la santé : le droit du travail peut-il s'en saisir ? *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 11(1). <https://doi.org/10.4000/pistes.2306>
- Lucas, B. & Maggi, J. (2019). Chapitre 1. Mettre à l'agenda la question du non-recours : le cas du canton de Genève. Dans : Philippe Warin éd., Agir contre le non-recours aux droits sociaux : Scènes et enjeux politiques (pp. 37-59). Presses universitaires de Grenoble.
- Marquis, J.-F. (2024). *Enquête suisse sur la santé : conditions de travail et état de santé, entre 2012 et 2022*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/31866443>
- Maruani, M. & Reynaud, E. (2004). *Sociologie de l'emploi*. (4^e éd.). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2004.01>
- Martinelli, A. (2023). Suisse. Les enjeux de la flexibilisation du temps de travail dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. *Chronique Internationale de l'IRES*, 181(1), 55-69.
- Méda, D. (1995). Le travail : une valeur en voie de disparition ? Aubier.
- Meneton, P., Plessz, M., Courtin, É., Ribet, C., Goldberg, M., & Zins, M. (2017). Le chômage : un problème de santé publique majeur. *La Revue de l'IRES*, 91-92(1), 141-154. <https://doi.org/10.3917/rdli.091.0141>
- Monnard, Y., Deplazes, J., Perrenoud, S., Nünnlist, N., Capezzali, E., de Brito Figueiredo, D., Ignaczewska, J., Droz, D., Tripod, S., Mathys, L., & Déneraud, M. (2024, août). Indicateurs du marché du travail 2024 : résultats commentés. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.32175804.html>
- Murier, T. (2022, février). *Les personnes de 15 à 29 ans sur le marché suisse du travail en 2020*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.20944662.html>
- Nadai, E. (2020). Aide sociale et genre. Dans J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knöpfel, P. Maeder & U. Tecklenburg (dirs.), *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Seismo.
- Office fédéral de la statistique. (s. d.a). *Services de plateformes numériques*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conditions-travail/services-plateformes-numeriques.html>
- Office fédéral de la statistique. (s. d.b). *Chômeurs au sens du BIT*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/chomage-sous-emploi/chomeurs-bit.html>
- Office fédéral de la statistique. (2022a). Formes d'emploi atypiques 2010-2020. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.23524577.html>, consulté le 16.01.2025
- Office fédéral de la statistique. (2022b). Parcours dans le système de sécurité sociale en 2021. Bénéficiaires de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale. Confédération suisse. https://www.swissstats.bfs.admin.ch/data/webviewer/appId/ch.admin.bfs.swissstat/article/issue2313204421_00-01/package?utm_source=chatgpt.com
- Office fédéral de la statistique. (2024a). *Bénéficiaires de l'aide sociale. Principaux indicateurs des bénéficiaires de l'aide sociale*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale.html>
- Office fédéral de la statistique. (2024b). *Le taux d'aide sociale a de nouveau baissé en 2023 pour s'établir à 2,8%*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale.assetdetail.33106185.html>

Office fédéral de la statistique. (2025c, 20 février). *Multiactivité (cumul d'emplois) : personnes actives occupées avec plus d'un emploi*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/caracteristiques-main-oeuvre/multiactivite.html>

Office fédéral de la statistique. (2025a, 20 février). *Part des personnes actives occupées à temps partiel*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle/travail-temps-partiel.assetdetail.34027547.html>

Office fédéral de la statistique. (2025b, 28 janvier). *Qualité de l'emploi : temps partiel*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conditions-travail/qualite-emploi.assetdetail.33748224.html>

Office fédéral de la statistique. (2025e, 20 février). *Taux de chômage au sens du BIT par groupes d'âges, valeurs brutes*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/chomage-sous-emploi/chomeurs-bit.assetdetail.34027572.html>

Office fédéral de la statistique. (2025d, 20 février). *Taux de chômage au sens du BIT, valeurs brutes et désaisonnalisées*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/chomage-sous-emploi/chomeurs-bit.assetdetail.34027438.html>

Office fédéral de la statistique. (2025f). Part des salariés de 15 à 24 ans avec un contrat de durée déterminée (CDD) ou stage rémunéré.

Organisation internationale du Travail. (2025). *Formes atypiques d'emploi*. <https://www.ilo.org/fr/themes-/formes-atypiques-demploi>

Perrenoud, S. (2019, juillet). *Indicateurs complémentaires au chômage : sous-emploi et force de travail potentiellement supplémentaire en 2018*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.9106983.html>

Perrenoud, S. (2020). Emploi « normal ». In J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knöpfel, P. Maeder & U. Tecklenburg (Éds.), *Dictionnaire de politique sociale suisse* (pp. 202-204). Seismo.

Perrenoud, S. (2023, août). *Main-d'œuvre étrangère en Suisse : analyse des 25 nationalités les plus représentées, valeurs moyennes de 2018 à 2022*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/27205299>

Rosenstein, E. (2023). *La lutte contre le non-recours à l'aide sociale tente de s'organiser en Suisse*. [Émission de radio]. RTS. <https://www.rts.ch/audio-podcast/2023/audio/la-lutte-contre-le-non-recours-a-l-aide-sociale-tente-de-s-organiser-en-suisse-26169594.html>

Santépsy.ch. (2025). *Santé mentale, chômage et non-emploi : effets du chômage sur la santé psychique*. <https://santepsy.ch/sante-mentale-chomage-et-non-emploi/effets-du-chomage-sur-la-sante-psychique/>

Schmidlin, S. (2018). Jeunes à l'aide sociale : accès à la formation et insertion dans la vie professionnelle. *Sécurité sociale*, (4).

Secrétariat d'État à l'économie. (2024). *Le chômage en suisse 2023 : Demandeurs d'emploi et chômeurs inscrits – bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/chomage-sous-emploi.assetdetail.32786944.html>

Secrétariat d'État à l'économie. (2025a, 3 janvier). *Statistiques du chômage*. Confédération Suisse. <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/Wirtschaftslage/Arbeitslosenzahlen.html>

Secrétariat d'État à l'économie. (2025b, 10 janvier). *La situation sur le marché du travail en décembre 2024*.

Confédération Suisse.

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitslosenversicherung/Die_Lage_auf_dem_Arbeitsmarkt/lage_arbeitsmarkt_2024/lage_arbeitsmarkt_dezember_2024.html

Secrétariat d'État à l'économie. (2025c, 6 février). *La situation sur le marché du travail en janvier 2025*.

Confédération Suisse. <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/91656.pdf>

Tabin, J.-P. (2015). Comprendre la sécurité sociale en Suisse. In J.-M. Bonvin, P. Gobet, S. Rossini & J.-P. Tabin (Éds), *Manuel de politique sociale* (2^e éd., pp. 41-70). EESP.

Tabin, J.-P. & Leresche, F. (2016, 30 mai). Le non-recours aux prestations sociales, ce mystère. *Reiso*.

<https://www.reiso.org/articles/themes/politiques/442-le-non-recours-aux-prestations-sociales-ce-mystere>

UNHCR [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du comité français de la Chambre de Commerce Internationale]. (2024). *Lever les freins pour une meilleure inclusion socio-économique des réfugiés un engagement multi-acteurs*. https://www.unhcr.org/fr-fr/sites/fr-fr/files/2024-10/Etude%20inclusion%20socioeco_quali_juin2024.pdf



IMPRESSIONUM ARTIAS

Publication

Uniquement en ligne

Accès libre

Reproduction autorisée en citant la source

Mise en page et gestion web

Sonia Frison

Rédaction

Romain Papaevanghelou, Romain Descloux & Morgane Kuehni

Lectorat

Amanda loset

Editrice

Artias

Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale

Rue des Pêcheurs 8

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch

www.artias.ch

www.guidesocial.ch

[LinkedIn](#)